

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 15 mai 2017

Décision n° CP-2017-1644

commune (s): Lyon 3°

objet : Habitat et logement social - Cession, à titre onéreux, à la SA d'HLM Alliade habitat, suite à préemption

avec préfinancement, d'un immeuble situé 97-99, cours du Docteur Long

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de

l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 mai 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 16 mai 2017

<u>Présents</u>: MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthillier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés: Mme Vullien (pouvoir à M. Rousseau), MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Commission permanente du 15 mai 2017

Décision n° CP-2017-1644

commune (s): Lyon 3°

objet: Habitat et logement social - Cession, à titre onéreux, à la SA d'HLM Alliade habitat, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 97-99, cours du Docteur Long

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 3 mai 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2017-01-23-R-0035 du 23 janvier 2017, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption, en vue de la production d'une nouvelle offre de logement social, à l'occasion de la vente :

- d'un bâtiment sur rue en R+1, sur caves, avec combles, composé de :
- . un local professionnel et 2 locaux commerciaux en rez-de-chaussée, d'une surface utile totale d'environ 236,23 mètres carrés,
 - . un logement à l'étage d'une surface utile d'environ 48,23 mètres carrés ;
- d'un entrepôt de 2 niveaux sur cour,
- de 5 garages sur cour,
- ainsi que de la parcelle de terrain de 498 mètres carrés sur laquelle sont édifiées ces constructions,

le tout situé 97-99, cours du Docteur Long à Lyon 3°, cadastré CR 76, préempté pour un montant de 550 000 €.

Ce bien a été acquis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat dont le programme permettra :

- dans un premier temps, la réalisation d'un logement en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour une surface utile de 48,23 mètres carrés et d'un local professionnel et 2 locaux commerciaux, d'une surface utile totale de 236,23 mètres carrés,
- à moyen ou long terme, une opération de démolition-reconstruction, après remembrement avec une ou plusieurs parcelles mitoyennes, pour réaliser une nouvelle résidence de logements sociaux.

Cette opération permettra de poursuivre le développement de l'offre de logement social sur le 3° arrondissement de la Ville de Lyon qui en compte peu (16,43 %).

Aux termes de la promesse d'achat, la SA d'HLM Alliade habitat qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ce bien, cédé occupé, au prix de 550 000 €, admis par France domaine, et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

La SA d'HLM Alliade habitat aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 4 janvier 2017, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

- 1° Approuve la cession à la SA d'HLM Alliade habitat, pour un montant de 550 000 € du bien cédé occupé cadastré CR 76, situé 97-99, cours du Docteur Long à Lyon 3° en vue de produire une nouvelle offre de logement social :
- dans un premier temps, sur la base d'un logement en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour une surface utile de 48,23 mètres carrés,
- puis à moyen ou long terme, par une opération de démolition-reconstruction, après remembrement avec une ou plusieurs parcelles mitoyennes, pour réaliser une nouvelle résidence de logements sociaux.
- 2° Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.
- **3° La recette** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1751, le 9 janvier 2012 pour la somme de 16 636 122,70 € en dépenses et 16 662 128,65 € en recettes.
- **4° La somme** à encaisser d'un montant total de 550 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2017 compte 458 200 fonction 01.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2017.